

MG/vo

Berne, le 27 juin 1962.

Notice

M. Baudet, Ambassadeur de France, a été reçu à sa demande le 27 juin à 17h30 par le Chef du Département politique. Il avait l'instruction de son gouvernement d'entreprendre une démarche personnelle auprès de M. Wahlen au sujet de M. Bidault. L'activité subversive de l'ancien Président du Conseil préoccupe vivement le gouvernement français. Selon des rumeurs, M. Bidault serait fréquemment en Suisse. Le gouvernement français demande donc au Conseil fédéral:

- a de bien vouloir faire établir si M. Bidault se trouve effectivement sur notre territoire et de lui communiquer les renseignements qui pourraient être recueillis à ce sujet;
- b si M. Bidault est trouvé, de l'expulser ou de lui interdire le séjour en Suisse comme cela a été fait pour d'autres chefs OAS.

M. Wahlen répond que la police fédérale et les polices cantonales ont entrepris depuis plusieurs semaines déjà des recherches pour savoir si M. Bidault était en Suisse ou non. Ces recherches sont demeurées vaines jusqu'à maintenant. Si le gouvernement français a des raisons de penser que M. Bidault se cache chez nous, il serait utile qu'il nous les communique. M. Soldati a été chargé de répondre dans ce sens à M. Lucet, Directeur politique du Ministère des affaires étrangères, qui avait déjà saisi notre Ambassadeur à Paris de la question.

En ce qui concerne une éventuelle expulsion ou interdiction de séjour, le Conseil fédéral ne prend de semblables mesures que lorsqu'elles lui paraissent justifiées. Il ne suffit pas qu'un gouvernement le lui demande. Dans le cas présent,



- 2 -

la question serait examinée le moment venu et tranchée selon nos propres critères.

Micheli

Copie à: Monsieur l'Ambassadeur Soldati, Paris.  
Monsieur Probst (avec 2 exemplaires  
supplémentaires)